

Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni dans la salle Toulouse-Lautrec du Domaine de la Mouline à Albi, après avoir été convoqué par le Président sortant conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

11 septembre 2020

Date d'affichage :

11 septembre 2020

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 22092020 / 2.3

Membres présents formant la majorité des membres en exercice : 46

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Sylvain FERNANDEZ), Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Emile GOZE), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Michel FARENC (pouvoir de Pierre ESCANDE), Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET (pouvoir de Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Michel SABLAYROLLES), Éric LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric JOURDE), Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Christian HAMON), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Frédéric ICHARD), Myriam VIGROUX.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT, Vincent COLOM, Christian HAMON, Jean-Marc SOULAGES, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Michel SABLAYROLLES, Jean-François FALGAYRETTES, Pierre ESCANDE, Emile GOZE, Sylvain FERNANDEZ.

Membres absents : Olindo VIVAN, Serge GAVALDA.

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 12

Objet : Election des Vice- Présidents

M. Alain ASTIE expose que l'élection des vice-présidents intervient au scrutin secret et dans des conditions de majorité identiques à celles prévues pour l'élection du Président.

Il rappelle d'une part que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que *"le bureau de l'E.P.C.I. est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci."*

Il rappelle d'autre part que les statuts du SDET prévoient que *"Le comité syndical désigne parmi les membres qui le composent, un bureau constitué :*

- d'un président,
- de **treize** vice-présidents à raison d'un représentant pour chaque secteur d'énergie,
- et de vice-présidents supplémentaires à raison d'un membre par commune de plus de 40 000 habitants, désigné parmi les deux délégués représentant ladite commune au comité syndical."

Chaque candidat a eu un temps de présentation et de réponse aux questions. La présentation de chacun des candidats s'est effectuée du plus jeune au plus âgé.

Conformément aux dispositions ci-dessus énoncées, il a donc été procédé à l'élection des quinze vice-présidents. Le procès-verbal du déroulement de ces élections fait l'objet également d'une transmission au représentant de l'Etat au même titre que cette délibération qui synthétise en un seul acte la composition du bureau.

Cette délibération ainsi que ses annexes obligatoires sont transmises au représentant de l'Etat et figurent au registre des délibérations.

Annexés à la présente délibération

- Le procès-verbal des élections
- Liste de signature des membres présents
- Les procurations originales
- Liste d'émargement de chacun des scrutins
- Les bulletins blancs
- Les bulletins nuls

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Certifie qu'aucune observation n'est formulée par les membres de l'assemblée à l'issue de l'ensemble des scrutins.
- M. Alain ASTIE valide en conséquence la composition du bureau suivante, et informe que les Vice-Présidents sont aussitôt installés dans leurs fonctions au sein du bureau du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn.

SECTEUR D'ORIGINE	VICE-PRESIDENTS
A	Alain ASTIÉ
Monts et Vallées	Jean-Luc ESPITALIER
Saut de Sabo Puy Saint-Georges	Vincent RECOULES
Bastides et Villages en Grésigne	Frédéric ICHARD
Vignobles et Bastides	François COLLADO
Fauch	Sylvian CALS
Tarn-Réal-Dadou	Jean-Charles BALARDY
Monts de Lacaune	Didier GAVALDA
Arn-Thoré-Agout	Jacques BIAU
Sidobre Montagne Noire	Nicolas LEROUX
Autan	Jean-Claude VERNIER
Les trois rivières	Henri REYJAUD
Pays de Cocagne	Jacques MAURY
Tarn Agout Tescou	Alain OURLIAC
HORS SECTEUR	
Commune d'Albi	Jean-Luc DARGEIN-VIDAL
Commune de Castres	Michel SABLAYROLLES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, 22 septembre 2020

Le Président,
M. Alain ASTIE

